

PAROLE D'ÉLEVEUR / Éleveur à Saint-Léopardin-d'Augy (Allier), Tony Liège (Gaec des Tilleuls) a été confronté, en mars 2017, à la contamination d'une partie de son troupeau de vaches charolaises par la BVD, la diarrhée virale bovine. Il témoigne.

Tony Liège : « La BVD n'est pas un sujet à prendre à la légère »

Quel type d'exploitation avez-vous ?

Tony Liège : « Je suis installé en Gaec avec ma compagne et mes beaux-parents, depuis 2008, sur la commune de Saint-Léopardin-d'Augy dans l'Allier. Nous avons un cheptel de 130 vaches charolaises pour la reproduction et de 360 chèvres en lactation. Nous disposons également de 60 hectares de céréales et de 190 ha d'herbe. De plus, nous avons rajouté un atelier d'engraissement pour près de 300 bêtes broutardes à l'année. »

L'année 2017 a été quelque peu particulière. Racontez-nous ?

T.L. : « En effet, en mars 2017, nous nous sommes aperçus d'un souci de reproduction. Les taux ont largement chuté et nous ne comprenions pas pourquoi. Nous n'avions, jusque là, rien changé à nos habitudes. Nous avons contacté divers vétérinaires : certains nous ont demandé si nous avions vérifié la BVD, d'autres pensaient à un déficit en oligo-éléments dû à la sécheresse de la saison précédente. Personnellement, j'ai préféré retenir la deuxième réponse et je ne me suis pas inquiété outre mesure, jusqu'au mois d'août. »

Que s'est-il passé à ce moment-là ?

T.L. : « Ma réflexion avait fait son petit bonhomme de chemin et j'ai décidé de déclencher la prise de température sur mes trois générations de génisses. Après analyse, il s'est avéré qu'une de mes vaches laitiennes était positive à la BVD. Je me suis donc rapproché du groupement de défense sanitaire (GDS) pour mettre en place une vaccination en vue de la campagne 2018. Mais très vite, il s'est avéré que dix-sept veaux étaient infectés (infecté permanent immunotolérant, IPI). Concrètement, j'ai pu, grâce à la présence de deux stabulations sur notre exploitation, séparer les cas malades des autres. La mise à l'écart a été primordiale pour limiter la contagion. Au total, nous avons subi un



Tony Liège, éleveur de vaches charolaises, souhaite alerter les éleveurs sur la nécessité de faire vacciner les troupeaux pour lutter contre la BVD.

taux de 12 à 13 % de mortalité : six veaux sont morts en l'espace de 48 heures. Désormais, nous faisons une campagne de vaccination chaque année au mois de septembre sur les femelles. »

Qu'est-ce que la vaccination a apporté à votre troupeau ?

T.L. : « Il faut savoir que le virus se transmet par le fœtus. La transmission est ensuite exponentielle. Le fait de vacciner les futures mères avant la mise en reproduction permet non seulement de protéger les veaux mais aussi d'améliorer leur santé globale. Nous avons amélioré la santé des veaux, des vaches. L'ensemble du troupeau va mieux : moins de problème pulmonaire, meilleure reproduction, etc. »

Quel a été l'impact au niveau économique suite à la BVD ?

T.L. : « Globalement, l'exploitation a connu, sur l'année 2018, une perte de 20 000 € : mortalité des veaux, problèmes de reproduction, etc. La BVD n'est donc pas un sujet à prendre à la légère, car les conséquences économiques auraient pu être plus importantes si nous n'avions pas pris les choses à temps. Il faut noter aussi que les dépenses liées aux détections et aux doses de vaccination sont des investissements utiles : en contrepartie, l'économie se fait par la qualité sanitaire du cheptel. »

A ce titre, quelles recommandations feriez-vous aux autres éleveurs ?

T.L. : « En tant qu'éleveur touché par ce virus, je suis bien placé pour alerter mes collègues là-dessus. Il faut mettre son égo de côté et se dire que cela n'arrive pas qu'aux autres. La BVD est vectrice de nombreux problèmes sanitaires dans les élevages. Alors aujourd'hui, la détection, même s'il n'y a pas de suspicion, devrait être rendue obligatoire pour protéger le troupeau et l'équilibre économique de l'exploitation. Il faut renforcer la communication à cet égard. »

Justement, la communication est-elle suffisante, selon vous ?

T.L. : « Non et c'est ici le gros point noir de notre profession. A tel point que certains vétérinaires sanitaires ne nous ont jamais parlés de vacciner nos bêtes contre la BVD. Le GDS, et plus largement les vétérinaires, ont le devoir d'informer davantage. Si 90 % d'entre eux ont bien conscience de ce problème, les autres font prendre un risque inconsidéré aux éleveurs. Même si c'est compliqué de faire entendre à un éleveur que son troupeau peut être touché, il ne faut pas passer à côté de ce sujet. » ■

Propos recueillis par Amandine Priolet



La boucle BVD doit être obligatoirement posée dans le délai réglementaire relatif à l'identification des bovins, soit 20 jours.

LE MOT DU PRÉSIDENT / David Duperray, président de la fédération régionale des GDS d'Auvergne-Rhône-Alpes.

« La prévention sanitaire est plus que jamais un investissement et non une charge »

La crise du Covid 19 est une immense remise en question de nos activités économiques, de notre système de santé, de nos déplacements, de nos modes de communication et de notre vie sociale... Nous mesurons plus que jamais l'importance du sanitaire et son potentiel effet dévastateur. Hier, c'était au niveau animal que nous étions sur le qui-vive, avec notamment une avancée irrémédiable de la peste porcine qui menaçait les élevages français et les marchés (ce qui est encore d'actualité). Aujourd'hui, c'est malheureusement au niveau humain que tout se joue avec un coronavirus dont les conséquences vont être extrêmement lourdes humainement et économiquement.

Ce n'est pas la première crise sanitaire que nous traversons, et nous en connaissons certainement d'autres. Le constat est sans appel : le sanitaire devient un élément incontournable de notre vie sociale et économique ; il en est tout simplement une des conditions. Et cette crise nous démontre, une fois encore, qu'il est illusoire de faire des économies dans ce domaine. Chaque économie coûtera très chère ensuite. Nous le constatons aujourd'hui avec les moyens de prévention qui font cruellement défaut dans les services de soins. La prévention sanitaire est plus que jamais un investissement et non une charge. Et pour en revenir au domaine animal qui nous occupe plus particulièrement, c'est l'objet même des GDS que de travailler sur la prévention en matière de santé animale, afin d'éviter des situations catastrophiques pour tous. Dans ce contexte général, les GDS d'Auvergne-Rhône-Alpes poursuivent au mieux leurs activités en adaptant leur fonctionnement et en faisant le maximum pour maintenir un service aux éleveurs. Ainsi, tous les éleveurs de la région reçoivent encore les cartes vertes. De même, l'ensemble des prophylaxies bovines se poursuivent, avec une priorité sur les animaux qui sortent à l'herbe et qui partent en transhumance,



ou pour les échanges commerciaux. Nous encourageons cette démarche et comptons sur chaque acteur pour qu'il respecte au mieux l'ensemble des conditions qui permettront une intervention sécurisée. Pour les éleveurs, il s'agit notamment d'organiser une bonne contention des animaux. Dans le même sens, la surveillance BVD doit aussi se poursuivre. Il est indispensable de ne rien lâcher dans ce domaine ! La crise ne doit pas remettre en question ou en suspens le programme de surveillance et de lutte. La date d'application de la loi de santé animale, prévue pour avril 2021, n'évoluera certainement pas, et les éleveurs français doivent malgré ce contexte se tenir prêts. Il faut donc poursuivre le bouclage de tous les veaux naissants. Plusieurs laboratoires de notre région réalisent les analyses des prélèvements de cartilage dans des conditions qui restent aujourd'hui tout à fait acceptables. D'autres laboratoires préconisent d'ores et déjà aux éleveurs de congeler les prélèvements. J'invite chaque éleveur à contacter son GDS ou à aller sur son site internet pour poursuivre l'action. ■

FOIRE AUX QUESTIONS

? BVD Les boucles BVD

Puis-je me contenter de dépister uniquement les veaux femelles qui naissent dans mon troupeau ?

✗ Tous les veaux qui naissent sur votre exploitation doivent faire l'objet d'un prélèvement : les mâles, les femelles mais également les veaux mort-nés. Un résultat positif démontre que le virus circule dans votre élevage.

C'est une information importante pour la gestion sanitaire de votre troupeau, mais cela permet également de limiter la contamination des circuits commerciaux. De plus, un résultat négatif permet d'attribuer le statut « BVD - Bovin non IPI » à la mère.

Puis-je boucler mon veau jusqu'à 20 jours après sa naissance ?

✓ La boucle BVD doit être obligatoirement posée dans le délai réglementaire relatif à l'identification des bovins, soit 20 jours. Idéalement, et dans la mesure du possible, nous vous recommandons de le boucler dès sa naissance.

En pleine épisode de crise du Covid-19, puis-je continuer à effectuer les prélèvements de cartilage auriculaire ? Si oui, que dois-je faire du prélèvement ?

✓ Il faut bien entendu continuer de boucler les veaux avec la boucle BVD. Il faut ensuite vous rapprocher de votre GDS départemental (site ou téléphone), qui vous indiquera les consignes à respecter concernant le prélèvement. En effet, en fonction de la situation, ces consignes sont spécifiques à chaque département pour s'adapter au mieux au contexte.

En plein épisode de crise du Covid-19, je ne suis pas obligé d'éliminer les IPI ?

✗ Il reste indispensable d'éliminer les animaux reconnus IPI ; les conséquences sanitaires pourraient être très importantes pour votre troupeau. Là encore, contactez votre GDS départemental qui vous indiquera la marche à suivre.